

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 10 décembre 2020

OBJET : AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - COMITÉ DE BASSIN SEINE NORMANDIE – REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

Mesdames, messieurs,

L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) est un établissement public sous tutelle de l'État. Avec le comité de bassin Seine Normandie, autre acteur institutionnel, l'agence de l'eau concourt à la politique de l'eau sur le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

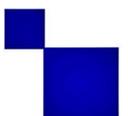
L'AESN est chargée de la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions en respectant le développement des activités économiques.

Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers, qu'elle redistribue ensuite sous forme de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs, aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel. Son action est détaillée dans son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 intitulé « Eau et climat » où sont prévus 3,84 milliards d'euros d'aides.

Elle dispense également un appui technique aux usagers de l'eau dans la réalisation des ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées, d'élimination des rejets et des déchets industriels. Elle est organisée en six délégations territoriales déployées sur l'ensemble du bassin pour répondre au mieux aux besoins des acteurs locaux.

Son conseil d'administration, en cours de renouvellement, comprend 35 membres :

- 11 représentants des collectivités locales, élus par et parmi les représentants des



collectivités territoriales au comité de bassin,

- 11 représentants des usagers, élus par et parmi les représentants des usagers au comité de bassin,
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics, dont la liste est établie par la loi,
- 1 représentant du personnel de l'AESN et son suppléant.

En 2017, nous avons désigné notre collègue M. Belaïde Bedreddine pour nous représenter au comité de bassin. Or, choisi pour siéger au conseil d'administration de l'AESN en tant que représentant du SIAAP, ce dernier ne peut y siéger pour le compte du Département.

Je vous propose, par conséquent, de pourvoir à son remplacement et de désigner Mme Frédérique Denis en qualité de représentante du Département au comité de bassin appelée à siéger au conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 10 décembre 2020

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - COMITÉ DE BASSIN SEINE NORMANDIE – REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu sa délibération n°2017-XII-80 du 14 décembre 2017 désignant au comité de bassin Seine Normandie M. Bélaïde Bédreddine,

Vu le rapport de son président,



après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE Mme Frédérique Denis, conseillère départementale, présidente de la 6^{ème} commission de travail *Développement durable* pour représenter le Département au comité de bassin et au conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.